

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FONT ROMEU ODEILLO VIA

L'an deux mille DIX NEUF,
Le ONZE AVRIL, à 18 HEURES,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de la Mairie sous la présidence de Jean-Louis DÉMELIN, Maire.

Date de la convocation : 5 Avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 10
Ayant pris part aux délibérations : 16

Etaient présents : Monsieur Jean-Louis DÉMELIN, Maire ; Monsieur Jean-Luc CARRERE, Adjoint ; Mesdames Marie-Jeanne RIVOT, Katell MATET, Carole BRETON, Adjointes ; Mesdames, Messieurs, Yvette IGLESIS, Nicole LESAVRE, Martine PIERA, Bruno ROBERT, Jean-Louis SARDA, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Annick BAUDCHON et Daniel VERGES

Absent : Michel RIFF

Avaient procuration : Carole BRETON de Pascal TISSANDIER, Jean-Luc CARRERE de Turenne CHAUSSE, Jean-Louis DÉMELIN de Natalie LUQUIENS, Katell MATET de Jean-Claude CÔ, Martine PIERA de Jean-Michel LATUTE et Jean-Louis SARDA de Michel SARRAN.

DEL-2019-061- VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES pour 2019

Monsieur le Maire communique à l'assemblée l'état 1259 COM adressé à la Commune par les services fiscaux pour l'exercice 2019 comportant notamment l'évolution des bases d'imposition (état 1259 joint) :

	BASES EFFECTIVES 2018	BASES PREVISIONNELLES 2019
TAXE D'HABITATION	14 757 616 €	15 195 000 €
TAXE SUR LE FONCIER BATI	9 858 975 €	10 114 000 €
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	95 847 €	96 200 €

Monsieur le Maire PROPOSE le maintien des taux fiscaux pour 2019 par rapport à 2018.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE pour 2019, le maintien des taux d'imposition suivants :

- **TAXE D'HABITATION** **10,70 %**
- **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES** **23,40 %**
- **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES**..... **31,83 %**

Pièce annexée : Etat 1259 complété

COMMUNE : 124 FONT ROMEU ODEILLO VIA
ARRONDISSEMENT : 66 PRADES
TRESORERIE SPL : TRESORERIE CERDAGNE



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2018 1	Taux d'imposition communaux de 2018 2	Taux d'imposition plafonnés 2018 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation	14 767 616	10,70	>>>	15 195 000	1 625 865
Taxe foncière (bâti)	9 858 976	23,40	>>>	10 114 000	2 366 676
Taxe foncière (non bâti)	95 847	31,83	>>>	96 200	30 620
CFE			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 6		>>>			
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7		>>>			
Total					4 023 161

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 4 067 704	Total allocations compensatrices : 44 543	Produit taxe additionnelle FNB	Produit des IFER	Produit de la CVAE	TASCOM	DGCTP
				Versement GIR	Prélèvement GIR	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires
						4 023 161

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2018 (col.2 ou col.3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe d'habitation	10,70	4 023 161	10,70	10,70	15 195 000	1 625 865
Taxe foncière (bâti)	23,40	1,000000	23,40	23,40	10 114 000	2 366 676
Taxe foncière (non bâti)	31,83	4 023 161	31,83	31,83	96 200	30 620
CFE	>>>	Produit à taux constants (8 décimales)				
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre)					Produit fiscal attendu	4 023 161

A PERPIGNAN Le préfet,
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le
DIDIER BONNEL
le 06 MARS 2019

A Ent. Romeu - Odeillo -
Le Maire
Jean-Louis DEMELIN le 11/04/19

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLE A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 124 FONT ROMEU ODEILLO VIA
ARRONDISSEMENT : 66 PRADES
TRESORERIE SPL : TRESORERIE CERDAGNE



N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe d'habitation	43 298
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	764
b. ZFU, baux à réhabilitation, OPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	152
Taxe foncière (non bâti)	339
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
Dotation pour perte de THLY :	0

2. BASES NON TAXÉES	
Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
	1 288
3. CVAE	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégradée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER

Eolennes & hydroélectriques	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau national 13		Taux moyens communaux de 2018, au niveau départemental 14		Taux plafonds 2019 15	Taux 2018 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col.15 - col.16) 17	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE		Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
								Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe d'habitation	24,54	25,26	63,15	14,40000	48,75	>>>	>>>	>>>	>>>	
Taxe foncière (bâti)	21,19	23,76	69,40	1,41000	57,99	>>>	>>>	>>>	>>>	
Taxe foncière (non bâti)	49,67	62,34	130,85	2,94000	127,91	>>>	>>>	>>>	>>>	
CFE	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	39,64

DIMINUTION SANS LIEN : Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Fait à FONT-ROMEU ODEILLO VIA le 12 Avril 2019

Le Maire,
Jean-Louis DÉMELIN



Jean-Louis Demelin